

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du lundi 06 Février 2023 à 20h00

Le lundi 06 février deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MOREIRA, Maire.

Étaient présents : Monsieur BALESTRO Yannick, Monsieur CATUFFE Jean, Monsieur CLOAREC Frédéric, Monsieur COURTIER Dimitri, Monsieur DATY Gabriel, Madame HURTEL Céline, Monsieur JANY Fabien, Monsieur LACROIX Vincent, Madame LEIDING Océane, Monsieur MOREIRA Georges, Monsieur WAWZYNIAC Jacques, Madame AUDOUIN Karine, Madame DEROUBAIX Valérie.

Étaient absents : Monsieur HAQUIN Benoît, Monsieur BESNARD Hervé.

Pouvoir : Monsieur HAQUIN Benoit donne pouvoir à Monsieur COURTIER Dimitri.

Secrétaire de séance : Monsieur DATY Gabriel.

Convocation du 31/01/2023.

Ordre du jour :

- 1/ Point RH (15')
- 2/ Délibération mise en place Rifssep (15')
- 3/ Délibération prolongement du poste d'agent administratif (10')
- 4/ Délibération créations de postes (10')
- 5/ Budget 2022/2023 (10')
- 6/ Délibération éclairage public (15')
- 7/ Date des réunions commissions/planning 2023 (10')
- 8/ Information négociation en cours avec Intermarché (05')
- 9/ Presbytère point locataire (05')
- 10/ Délibération hausse de tarif location et cout électrique salle des fêtes (10')
- 11/ Information Taxe de séjour (05')
- 12/ Information emplacement poubelle (05')
- 13/ Information sur l'installation panneaux solaires (10')
- 14/ Brégy Info (05')

1/ Point RH

Monsieur Le Maire informe le Conseil que nous avons reçu la lettre de Monsieur Marchand Laurent l'employé communal demandant une rupture conventionnelle. Le montant de la rupture conventionnelle est de minimum de 21 000 € et maximum de 51 000 €.

Monsieur Le Maire propose à son Conseil de donner à Monsieur Marchand Laurent une indemnité pour la rupture conventionnelle d'un montant de 25 000 € et de payer les indemnités chômage et donner un délai de 3 mois à Monsieur Marchand pour rendre son logement de fonction à partir de la signature de la date de la rupture conventionnelle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité les propositions du Maire au bénéfice de Monsieur Marchand Laurent.

2/ Délibération mise en place Rifssep

Monsieur Le maire informe le Conseil que quelques modifications sont encore en cours avec le centre de gestion pour la mise en place du RIFSSEP et que la délibération pour cette mise en place et reporté au prochain conseil.

3/ Délibération prolongement du poste d'agent administratif

Monsieur Le maire propose à son Conseil de prolonger de trois mois de plus le poste d'agent administratif actuel afin de répondre à la surcharge de travail actuelle.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité.

4/ Délibération créations de postes

Monsieur Le Maire propose à son Conseil, la création d'un poste de formateur pour les formations au sein de la Mairie.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité.

5/ Budget 2022/2023

Le maire informe le Conseil que suite au retard de paiement de plusieurs factures de 2022, celles-ci seront comptabilisées sur le budget 2023 et auront un impact. A ce titre les projets en cours sont gelés en attendant l'étude de cet impact.

6/ Délibération éclairage public

Océane LEIDING explique le coût de l'éclairage public la nuit sur la commune et l'économie éventuelle si nous venions à couper l'éclairage public la nuit.

Après débat le conseil vote 13 voix pour maintenir l'éclairage public la nuit et 2 voix contre (Mr CATUFFE Jean et Mr BALESTRO Yannick).

7/ Date des réunions commissions/planning 2023

Monsieur Le Maire propose à son Conseil de faire un planning annuel sur des dates de réunions. Le Conseil approuve cette décision.

8/ Information négociation en cours avec Intermarché

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le dirigeant de l'Intermarché à Nanteuil le Haudouin est à échangé sur un service qui pourrait être mis en place pour les personnes de plus de 60 ans. L'idée étant que les personnes commandent par téléphone leur liste de courses et que celles-ci soient livrées à leur domicile.

9/ Presbytère point locataire

Monsieur le Maire informe que la locataire Madame RENOUE du rez de chaussée au Presbytère a demandé de rajouter son fils Monsieur RENOUE sur le bail. Le Maire s'est renseigné et informe son Conseil que nous ne pouvions pas lui refuser et avons rajouté son fils Monsieur RENOUE.

10/ Délibération hausse de tarif location et cout électrique salle des fêtes

Monsieur le Maire propose à son Conseil de passer en tarif la salle des fêtes à 350 € au lieu de 300 € pour location le week-end et de 150 € pour une journée et de passer l'électricité en Heures creuses à 0.14 € au lieu de 0.06 € et en Heures pleines de 0.17 € au lieu de 0.10€.

Après en avoir délibéré le Conseil donne son accord à 14 voix pour et 1 voix contre (Monsieur BALESTRO Yannick).

Il a été soulevé la possibilité de mettre un ballon d'eau chaude d'une plus grande capacité.

11/ Information Taxe de séjour

Océane LEIDING présente les grandes lignes sur le fonctionnement de la taxe de séjour, après un débat, il est dit de revoir la procédure que l'on pourrait appliquer et en reparler lors d'un prochain Conseil.

12/ Information emplacement poubelle

Monsieur Le Maire informe son Conseil sur les emplacements des poubelles individuelles des administrés, il faut revoir avec la CCPV pour refaire les emplacements à la peinture et créer des nouveaux emplacements pour les nouvelles constructions.

13/ Information sur l'installation panneaux solaires

Monsieur WAWZYNIAK Jacques, expose au conseil présent qu'il a été interpellé par un administré, concernant l'article AU11 du PLU du 28/10/2013 modifié du 15/03/2021 qui précise que les panneaux photovoltaïques doivent être arasés à la toiture, qu'il avait fait une première demande pour laquelle ses panneaux sont biens arasés à sa toiture, mais sur une deuxième demande il souhaite qu'il puisse installer ses panneaux comme les autres administrés. Il s'avère que des déclarations préalables ont été validées par la Mairie alors qu'elles ne répondent pas au PLU dans son article AU11.

Après délibération le Conseil accepte la demande et indique que pour les futures Déclarations Préalables il sera notifié : La prescription de l'article UA11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme est dérogée en référence à l'article L 111-16 du code de l'urbanisme, les panneaux photovoltaïques seront autorisés en surimposition sur la toiture, compte tenu de l'adaptation mineure liée à la sécurité et la mise en œuvre technique sans effet sur les règles générales.

14/ Brégy Info

Une première présentation est faite du Brégy Info, Monsieur le Maire demande aux membres de son Conseil de relire le Brégy Info et d'apporter des modifications s'ils le souhaitent.

Fin du Conseil Municipal à 22h00